

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 23 juin à 19 h, le Conseil Municipal de la Commune de ROUVILLE légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre HAUDRECHY, Maire.

Etaient présents :

Mesdames Bénédicte BONNOT, Dominique GONCALVES, Valérie MERON et Stéphanie PETIT.
Messieurs Pascal BONACCORSI, Jean-Pierre CHEVALLIER, Fabrice CREMOUX, Jean-Pierre DEMARET et Pascal DOMART,
Formant la majorité des conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

Madame GONCALVES a donné un pouvoir à Madame BONNOT,
Monsieur CREMOUX a donné un pouvoir à Madame MERON.

Etaient absents et excusés : Dominique GONCALVES, Fabrice CREMOUX et Julien MOMMELE.

Secrétaire de séance : Valérie MERON.



Monsieur le maire indique que le compte rendu de la dernière séance n'étant pas finalisé, il sera envoyé durant l'été, ainsi que celui de ce soir pour qu'ils soient approuvés à la réunion de conseil municipal de septembre.

1/ Délibération pour la fusion du Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'AUGER-SAINT-VINCENT (S.M.I.A.E.P.) et des communes de FRESNOY-LE-LUAT / ROSIERES et ORMOY-VILLERS :

Monsieur le maire indique que le S.M.I.A.E.P. a été sollicité en 2020 par les communes limitrophes citées en objet pour fusionner. Ces dernières ne souhaitent pas transférer leur compétence eau potable au 1^{er} janvier 2022 à la Communauté de Communes du Pays de Valois et préfèrent se rapprocher de notre syndicat d'adduction d'eau. Toutes les communes membres du S.M.I.A.E.P. sont invitées à délibérer sur ce projet de fusion dans la mesure du possible avant le 25 juin 2021.

Il précise qu'une étude a été menée par le cabinet IRH et des propositions ont été établies pour fusionner.

Cette étude a été subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et les 20% restent à la charge du S.M.I.A.E.P. ainsi que des communes voulant adhérer.

Pour la commune de FRESNOY-LE-LUAT, il s'agit de gérer la situation du château d'eau qui se trouve être en mauvais état : 2 solutions se présentent : soit un projet de réhabilitation de ce château d'eau soit une interconnexion entre BEAURAIN et FRESNOY-LE-LUAT.

Les membres du bureau du syndicat d'eau sont allés visiter le château d'eau de FRESNOY-LE-LUAT ainsi que le forage. Celui-ci débite 150 m³ par jour et l'idée d'une pompe avec régulation est envisagée.

Pour la commune d'ORMOY-VILLERS, 3 emprunts sont en cours dont un qui se terminera en 2022. Si la fusion opère, les échéances de ces emprunts seront payées grâce au produit de la vente de l'eau.

Il est demandé au maire si le prix de l'eau, qui est plutôt attractif, restera le même malgré la présence d'emprunts. La réponse est positive, puisque des travaux du réseau d'eau ont été réalisés en même temps que ceux de l'assainissement, sauf pour la rue de la Longue Haie.

Monsieur le maire rappelle que le S.M.I.A.E.P. applique un tarif moyen de 2,41 euros HT / m³ pour les communes membres du S.M.I.A.E.P et la commune d'ORMOY- VILLERS.

En cas de fusion, les trois nouvelles communes resteront propriétaires de leurs canalisations d'eau. C'est seulement si des travaux devaient être réalisés par le syndicat d'eau que la partie rénovée deviendrait sa propriété.

Le château d'eau deviendra la propriété du syndicat si le transfert du château d'eau se fait au syndicat.

Les nouvelles communes adhérentes au S.M.I.A.E.P. devront transférer leurs excédents.

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux sont favorables à l'unanimité pour la fusion des communes d'ORMOY-VILLERS, FRESNOY-LE-LUAT et ROSIERES dans le Syndicat Mixte Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable d'Auger-Saint-Vincent. Ils approuvent également le projet d'interconnexion entre BEAURAIN et FRESNOY-LE-LUAT.

2/ Informations et questions diverses :

-Jean-Pierre DEMARET indique avoir reçu avec le monsieur le maire deux personnes de l'Etablissement Public Foncier de L'OISE et de l' AISNE ou « L'E.P.F.L.O. » pour commencer à travailler autour du projet d'urbanisation de la zone AU (derrière l'église). Cet organisme aide les communes en achetant d'abord les terrains aux propriétaires actuels pour ensuite permettre à la commune, à son tour, de les acheter au moment de la transaction avec les nouveaux acquéreurs.

Il précise que, comme nous sommes une collectivité, le service des domaines pour établir une estimation du tarif auquel les terrains peuvent être achetés aux propriétaires et notre projet passera en conseil d'administration de l'E.P.F.L.O. d'ici la fin de l'année pour le valider. Pour les deux personnes de cet établissement qui se sont déplacées et ont pu mieux se rendre compte de notre projet, celui-ci leur paraît réfléchi, viable et témoigne d'une qualité environnementale très satisfaisante. Un plan de financement est à établir, d'ici septembre avec les prix d'achats et les prix de ventes.

Une réunion avec les propriétaires actuels est prévue en mairie le 3 juillet prochain.

-Inondations et fortes pluies : il avait été demandé par Madame MERON d'aborder ces éléments en conseil municipal ; M. le maire rappelle l'intensité de ces orages et des diverses pluies abondantes qui ont suivi ; il fait le constat du bon fonctionnement des infrastructures implantées autour du village qui ont permis de dévier l'eau ; malheureusement leur abondance a amené le débordement du bassin situé entre le chemin de Lévigren et celui de la Folie. Il est aussi à déplorer la quantité de boue qui s'est inévitablement déversée depuis les champs, côté Lévigren et qui a colmaté ce bassin, empêchant celui-ci d'absorber l'eau correctement. Une pompe a été installée plusieurs jours de suite mais c'est une tâche longue et compliquée, à cause de son débit

moyen. Divers aménagements ont été réalisés avec l'aide de l'exploitant agricole afin de détourner l'eau en cas de fortes chutes de pluie. Il faut aussi rappeler le bon fonctionnement des fossés creusés le long du chemin de la Folie ; Madame MERON intervient en évoquant l'importance de continuer à réfléchir aux divers aménagements à poursuivre , et ce, en concertation avec l'exploitant agricole avec qui nous avons de bonnes relations, afin d'éviter que la bonne terre agricole ne soit perdue ; on sait que le SAGEBA y travaille , il serait donc judicieux de mettre en place des réunions afin de trouver des solutions satisfaisantes pour tous et durables dans le respect écologique et qui permettraient de prendre en considération tant l'idée de l'aménagement que celle de la prévention et de l'entretien.

-BROC ZIK BOOK : Madame MERON indique que Luc ALENVERS lui a déposé des affiches ainsi que les flyers ; elle expose les différents éléments de l'organisation de cette manifestation, liés à l'évolution de la COVID ; il s'agit avant tout de proposer une manifestation conviviale, même à petite échelle en donnant de l'espace aux exposants, en limitant les consommations de nourriture et en gérant au mieux les flux. Une réunion est prévue le 23 août pour tout finaliser.

M.DEMARET rappelle que, la CCPV ayant la compétence « culture », nous pouvons lui demander une estrade. M. le maire va se renseigner.

Les questions diverses étant levées, la séance est levée à 21h30.
Les conseillers municipaux se réuniront le 24 septembre prochain.